

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2019-07-09

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19, rue Gendron, Fassett, Québec, le 8 juillet 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

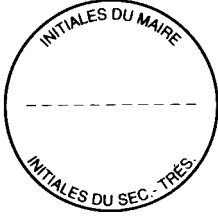
Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron Claude Joubert
Sylvain Bourque François Clermont Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Trépanier.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès verbaux du 10 et 20 juin 2019.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11104 à 11132 montant de 59 616.89 \$ et les prélèvements numéro 2313 à 2325 au montant de 14 208.21\$ et des salaires payés pour un montant de 13 641.76 \$
 - 7.2 En juillet des salaires payés pour le mois de juin pour un montant de 7 956.26 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Demande d'augmentation de la marge de crédit – Compte #603747;
 - 11.2 Recommandation CCU – Dérogation mineure – 19 rue Thomas;
 - 11.3 Adoption du règlement 2019-15 modifiant le règlement de zonage;
 - 11.4 Adoption de la facture no. 14077 de Henri Cousineau et fils au montant de 7900\$ plus taxes applicables;
 - 11.5 Contrat MTQ – tonte gazon Montée Fassett;
 - 11.6 Annulation des intérêts du matricule D 5002 00 0000;
 - 11.7 Recommandation CCU – PIIA (Plan intégration et d'implantation architectural) et approbation des travaux, selon le règlement de citation 2014-11;
 - 11.8 Mandat à la firme d'avocats DHC - Servitude;
 - 11.9 Mandat – Rachel Durocher notaire;
 - 11.10 Mandat – Firme Raymond Chabot Grant Thornton ;
 - 11.11 Délégation de pouvoir à la directrice générale – contrat de fauchage chemin Arsenault et Prud'homme;
 - 11.12 Délégation de pouvoir à la directrice générale – contrat de nivellement du chemin Prud'homme;
- 12- **Varia**



- 12.1 Adoption de la facture no. 035-2019 de Écho-Tech au montant de 1 126.25\$ plus taxes applicable ;
- 12.2 Arzen – Réparation du surpresseur ;
- 12.3 Adoption du compte de dépenses – Fleurs ;
- 12.4 Offre de service – firme Infra-conseils – installation d'un débitmètre ;

13- Questions posées par les membres

14- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-07-149

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit officiellement ouverte à 19 : 30.

Adoptée à l'unanimité.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont, Jean-Yves Pagé ainsi que madame Josiane Charron sont présents.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-150

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 10 JUIN 2019

2019-07-151

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que le procès verbal du 10 juin 2019 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 20 JUIN 2019

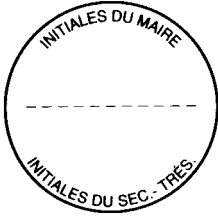
2019-07-152

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que le procès verbal du 20 juin 2019 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.



5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un citoyen s'informe des impacts de la carte présentement décrétée pour les zones inondables. Le maire ainsi que le conseil informe le citoyen que le décret ainsi que la carte proposée ne sont que des projets pour le moment. Selon le maire ainsi que le conseil, le gouvernement, devra revoir la carte telle que proposée, puisqu'elle englobe beaucoup trop de superficie, qui aurait un impact majeur pour plusieurs villes et municipalités. On suivra donc attentivement l'évolution du dossier.

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

La liste des permis de la période a été déposée auprès des membres du conseil.

6.2 Inspecteur municipal

Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies

Rien pour la période

6.4 Maire

Le maire informe les membres de l'assemblée que les deux projets majeurs, soit l'installation du débitmètre à notre usine d'eau potable, de même que les travaux de réfection de la rue Kemp sont en projets. Des échanges avec la firme d'ingénieurs se font sur une base régulière. De plus, la demande auprès du ministère sera faite pour le certificat d'autorisation sur le puits nouvellement creusé. Les délais prévus pour l'obtention de celui-ci étant de plus de 6 mois, on prévoit mettre en fonction ce dernier au printemps de 2020.

6.5 Conseillers, conseillère

Claude Joubert

Monsieur Joubert informe l'assemblée que lors de la dernière édition de la compétition de pompiers, se tenant à Thurso, nos brigades ont fait belle figure. Beau temps et plaisir étaient également au rendez-vous!

Josiane Charron

On travaille toujours sur l'organisation de la Fête de la Famille qui se tiendra le 24 août prochain. Les affiches publicitaires sont en production, et les approches auprès de commanditaires seront faites prochainement.

Sylvain Bourque

Monsieur Bourque travaille sur la mise en page de la prochaine édition de l'Info Fassett. Cette dernière devrait être publiée vers la fin de la semaine prochaine.

Gabriel Rousseau

Aucun dossier spécifique pour la dernière période.

Jean-Yves Pagé

Monsieur Pagé a participé au dernier CCU. Deux dossiers de dérogations mineures y ont été discutés. Après analyse, une recommandation favorable à ces derniers sera déposée auprès du conseil. Une journée organisée par Recyc-Québec a également eu lieu. Monsieur Pagé rapporte que la municipalité de Fassett se classe au delà de la moyenne concernant la proportion de recyclage. Bravo à la population pour sa participation!

François Clermont

Rien de particulier pour la période.

7.1 **APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11104 À 11132 MONTANT DE 59 616.89 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2313 À 2325 AU MONTANT DE 14 208.21 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 13 641.76 \$**

2019-07-153

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON



ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11104 à 11132 au montant de 59 616.89 \$ et les prélèvements numéro 2313 à 2325 au montant de 14 208.21\$ et des salaires payés pour un montant de 13 641.76 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN JUILLET DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUIN POUR UN MONTANT DE 7 956.26\$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2019-07-154

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

Que les salaires payé pour le mois de juin au montant de 7 956.26\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT COMPTE # 603747

2019-07-155

CONSIDÉRANT les projets de la TECQ 2014-2018 à compléter cette année;

CONSIDÉRANT que ces projets sont subventionnés, mais que le argent seront reçues uniquement l'an prochain, après la reddition de compte et l'audit des vérificateurs;

CONSIDÉRANT qu'une liquidité supplémentaire pourrait être un outil de gestion qui pallierait aux besoins de liquidité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaire auprès du centre financier Desjardins, afin de bénéficier d'une augmentation de la marge de crédit actuelle. Un montant de 600 000,00\$ sera officiellement demandé. Le conseil autorise également le maire, Éric Trépanier de même que la directrice générale, Chantal Laroche, à compléter et signer tous les documents nécessaires associés à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 RECOMMANDATION CCU -- DÉROGATION MINEURE - 19 RUE THOMAS.

2019-07-156

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé par le propriétaire au 19, rue Thomas, sur le lot 5 362 454 au cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage, dont la hauteur totale est supérieure à la hauteur du bâtiment principal, soit la résidence, et dont la superficie excède la superficie maximale autorisée, ne respectant les normes prescrites au règlement de zonage à cet effet;



CONSIDÉRANT que la hauteur totale du garage est de 6,10 mètres et que celle de la résidence est de 4,88 mètres, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 9.2 k) 3, la hauteur du bâtiment accessoire ne doit être supérieure à la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la superficie projetée du garage est de 108 mètres carrés, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 9.2 k) 2, la superficie maximale autorisée pour un tel garage est de 55 mètres carrés, donc une dérogation de 53 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la hauteur de la toiture de la résidence est relativement plus basse que celle des résidences existantes sur les terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT que l'implantation projeté plus reculé du garage vers l'arrière du lot par rapport au garage existant et que les besoins en espace d'entreposage sont motivés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil accueille la recommandation du CCU et autorise cette demande de dérogation mineure concernant la hauteur et la superficie du garage.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

2019-07-157

**Province de Québec
Municipalité de Fassett**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

ATTENDU que le conseil municipal prolonge la zone d'une vocation commerciale C-A 115 jusqu'au lot avoisinant la Montée Fassett;

ATTENDU qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été donné le 13 mai 2019 lors de la séance du conseil;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 13 mai 2019;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 20 juin 2019;

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été adopté lors d'une séance extraordinaire le 20 juin 2019 ;

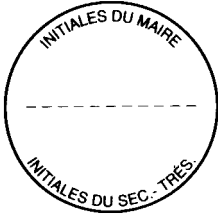
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-15 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1



Procès-verbal de la Municipalité de Fasset
Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

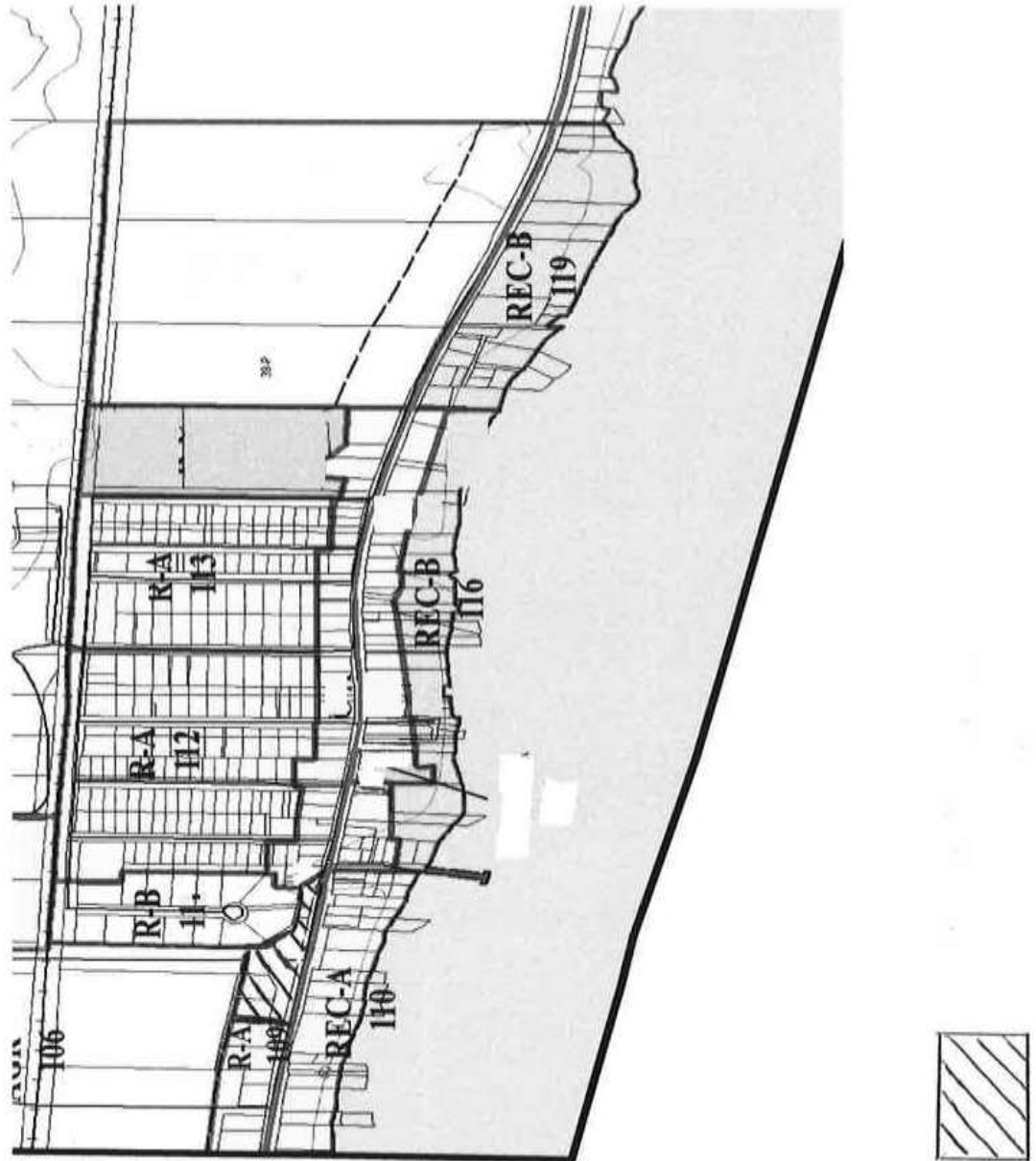
ARTICLE 2

Le plan de zonage est modifié de la façon suivante;

1-La zone C-A 115 est agrandie à même les zone R-A 109 et R-B 111, tel que montré en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Adoptée à l'unanimité.

11.4 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 14077 DE HENRI COUSINEAU ET FILS AU MONTANT DE 7900.00\$ PLUS TAXES APPLICABLES

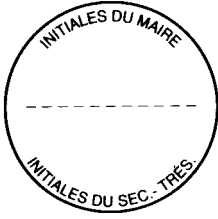
2019-07-158

CONSIDÉRANT la facture no. 14077 de la compagnie Henri Cousineau et fils au montant de 7900.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette dépense est compensable et admissible à la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux services demandés;

EN CONSÉQUENCE;



Procès-verbal de la Municipalité de Fassett
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILIER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée, et que le conseil demande à la directrice générale d'inclure cette facture dans la reddition de compte pour la compensation par la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 CONTRAT MTQ – TONTE DE GAZON MONTÉE FASSETT

Point reporté...

11.6 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE D 5002 00 0000

2019-07-159

CONSIDÉRANT les intérêts cumulés dans le dossier du matricule D 5002 00 000 ;

CONSIDÉRANT que ces intérêts sont générés suite à une erreur de saisie de l'information, donc non pertinents ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à annulé les intérêts présents au dossier du matricule D 5002 00 000.

Adopté à l'unanimité.

11.7 RECOMMANDATION CCU - DEMANDE PIIA ET TRAVAUX RÈGLEMENT CITATION NO. 2014-11- 66A, RUE PRINCIPALE

2019-07-160

CONSIDÉRANT qu'une demande concernant des travaux assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au règlement de citation de l'église Saint-Fidèle de Fassett numéro 2014-11 a été déposée avec les documents requis par le propriétaire de l'immeuble au 66a, rue Principale;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont relatifs à un changement d'usage du bâtiment principal, soient pour les fins d'un atelier d'ébénisterie et sa salle de montre, et un logement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les objectifs et les critères d'évaluation applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les conditions d'acceptation des travaux au règlement de Citation de l'église Saint-Fidèle de Fassett numéro 2014-11;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :



Que le conseil municipal autorise les travaux conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au règlement de citation de l'église Saint-Fidèle de Fassett, tel que soumis en annexes à cette demande et ci-après décrits :

- Travaux au bâtiment principal;
- Installation de nouvelles ouvertures pourvues d'un encadrement en pvc blanc sur le mur du côté sud, soit 2 fenêtres et 2 porte-patio;
- Construction d'un balcon sur toute la largeur du bâtiment principal (12 pi x 44 pi), en bois traité teint de couleur naturel, sur le côté sud;
- Remplacement de la partie du bas des fenêtres sur les côtés est et ouest, pourvues d'un encadrement en pvc blanc;
- Pose d'une porte de garage du côté est de couleur gris, incluant l'aménagement d'une rampe d'accès;
- Remplacement des 3 portes de couleur gris sur la façade, et le remplacement de la partie du bas de 2 fenêtres pourvues d'un encadrement de pvc blanc, située dans la partie centrale de la façade;
- Installation d'une enseigne pour les fins de l'atelier d'ébénisterie, sur poteaux dans la cour avant;

Adopté à l'unanimité.

11.8 MANDAT À LA FIRME DHC - SERVITUDES

2019-07-161

CONSIDÉRANT que la municipalité veut régulariser ses servitudes pour son réseau d'aqueduc ainsi que d'égout sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait déjà donné un mandat d'arpentage à ce sujet en 2017, et que des travaux ont été réalisés à cet effet ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le positionnement de certaines de nos servitudes pourrait demander une analyse plus poussée de la situation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité croit nécessaire de valider le tout avec une firme d'avocats, soit Dufresne Hébert Comeau, afin d'obtenir une opinion juridique sur le sujet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Fassett demande à la directrice générale de valider la valeur du mandat qui pourrait être facturé pour ce genre d'analyse. Si le mandat est inférieur à 1000,00\$ avant taxes, la directrice pourra contracter ledit mandat avec la firme.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet,

Adopté à l'unanimité.

11.9 MANDAT – NOTAIRE RACHEL DUROCHER

2019-07-162

CONSIDÉRANT que la municipalité veut régulariser les servitudes nécessaires pour son réseau d'aqueduc et d'égout ;

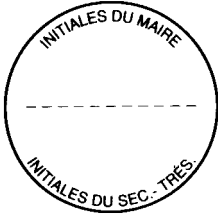
CONSIDÉRANT que pour se faire, les services d'un notaire sera nécessaire, afin de faire la corrélation avec les documents d'arpentage et les propriétaires des terrains touchés ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-07-113, qui donnait le mandat à L'étude de notaire Rachel Durocher;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU



Que le conseil municipal autorise la direction générale à prendre contact avec l'étude de notaire Rachel Durocher afin de valider les étapes à suivre dans un tel projet. Également, le conseil autorise la directrice générale à donner le mandat à cette dernière afin de régulariser la situation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.10 MANDAT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

2019-07-163

CONSIDÉRANT la municipalité aimerait se pourvoir des services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable des deux prochaines années, soit 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la firme comptable devra faire les audits de Recyc-Québec, de même que l'audit final pour la TECQ 2014-2018, afin que les sommes de subventions soient versées;

CONSIDÉRANT le règlement municipal de gestion contractuelle 2019-14, qui stipule que la municipalité peut donner de gré à gré des contrats pouvant aller jusqu'au seuil octroyé par le Ministère, pour les contrats de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale demande une proposition de service à la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, pour la vérification des années 2019 et 2020. De plus, en accord avec le règlement de gestion contractuel 2019-14, le conseil mandate la directrice générale à signer tout document relatif à l'octroi du mandat de vérification, pour les années comptables 2019-2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.11 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONTRAT DE FAUCHAGE CHEMINS ARSENEAULT ET PRUD'HOMME

2019-07-164

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait procéder au fauchage des abords de route des chemins Arseneault et Prud'homme;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait inviter des soumissionnaires afin de retenir les services de fauchage;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à effectuer les démarches nécessaires auprès d'au moins deux soumissionnaires afin de faire faucher les abords de route des chemins Arseneault et Prud'homme.

Adopté à l'unanimité.

11.12 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONTRAT DE NIVELLEMENT DU CHEMIN PRUD'HOMME

2019-07-165



CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait faire niveler le chemin Prud'homme afin de le rendre plus uniforme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions auprès d'au moins deux soumissionnaires afin de retenir les services de nivellement.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 035-2019 DE ÉCHO-TECH AU MONTANT DE 1126.25\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-07-166

CONSIDÉRANT la facture reçue de la compagnie Écho-Tech au montant de 1126.25\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la facture no. 035-2019 est conforme aux services rendus;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture no. 035-2019 au montant de 1126.25\$ plus taxes.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

12.2 AERZEN – RÉPARATION DU SURPRESSEUR

2019-07-167

CONSIDÉRANT la soumission SEQ-18-003067/0 de la compagnie Aerzen;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux de cette soumission ont déjà été réalisés par la compagnie, pour une somme de 856.46\$ plus taxes applicables donc sont présentement payables;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait finaliser les travaux dudit surpresseur et accepte donc la soumission de Aerzen;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANCOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer l'acceptation de la soumission SEQ-18-003067/0 de la compagnie Aerzen. Le conseil autorise également la directrice générale à défrayer les frais s'y rattachant.

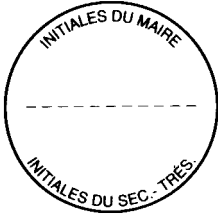
La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

12.3 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – FLEURS

2019-07-168

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris la décision d'investir plus dans les boîtes des fleurs de la municipalité pour la saison estivale 2019;



CONSIDÉRANT que lors du sondage et de l'élaboration de la mise à jour de la politique familiale et MADA, l'embellissement de la municipalité a été un point soulevé lors de l'élaboration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'achat de fleurs supplémentaires pour garnir les boîtes à fleurs de la municipalité. Les argents ainsi dépensés proviendront du budget de la politique familiale et MADA.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

12.4 OFFRE DE SERVICE – FIRME INFRA-CONSEILS – INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE

2019-07-169

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'installation d'un débitmètre à son usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le choix de l'appareil ainsi que d'analyser les différentes possibilités d'installation doivent être analysés, afin de faire les choix les plus judicieux et répondant aux besoins de la municipalité, présent et futurs;

CONSIDÉRANT que la firme Infra-conseils, par son offre de service FASS-19-02 révisée, nous propose leur service quant à effectuer la visite du site, élaborer un diagnostic et nous fera des recommandations quant au type de débitmètre, ainsi qu'aux possibilités d'installation de ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'offre de service se chiffre à 2995.00\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer l'acceptation de la soumission FASS-19-02 révisée à la firme Infra-conseils, au montant de 2995.00\$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-07-170

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20 h 10.

Adoptée.

.....
Eric Trépanier
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière